

BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
1985 n° 1/4 (65/68)
PL ISSN 0070 - 7325

BIBLIOGRAPHIE JURIDIQUE POLONAISE — ESQUISSE HISTORIQUE, ETAT ACTUEL

Le juriste-chercheur comme le juriste-praticien ne deviendra jamais un grand inventeur. Il ne découvrira pas le virus du cancer, il n'obtiendra pas la preuve irréfutable de l'existence de l'antimatière, ni ne construira un magnifique ordinateur. Il a devant lui d'autres tâches, peut-être moins brillantes, mais tout autant créatrices et indispensables pour le fonctionnement de la société. Il traduit continuellement en langue juridique les nouveaux phénomènes liés au développement rapide de la technique, aux nouvelles tendances sociales ou aux relations internationales changeantes.

Pour pouvoir consciencieusement effectuer ce travail, il faut bien connaître les pensées et les projets des prédécesseurs. Il faut connaître aussi bien les erreurs qu'il faut réparer, que les acquis qu'il faut compléter. Et ici, la bibliographie fait son apparition ; elle a pour tâche la préparation de l'atelier de travail du chercheur ou du praticien. Elle doit le conduire si possible logiquement à travers la jungle de la littérature et indiquer qui, où et quand travaillait sur les thèmes auxquels s'intéresse l'usager actuel. La bibliographie a pour objet la recherche, le rassemblement et le classement des ouvrages concernant un domaine précis de la science, publiés dans une période déterminée.

Les bibliographies juridiques polonaises ont déjà leur histoire. En 1911 a paru *Bibliografia prawnicza XIX i XX wieku* [Bibliographie juridique des XIX^e et XX^e siècles], élaborée par Adolf Suligowski, englobant la liste des livres et articles en langues polonaise et latine depuis 1800 jusqu'à 1910. Roman Longchamps de Bériér a complété cette bibliographie pour les années 1911 et 1912. Pour les six années suivantes nous ne possédons aucune bibliographie juridique. C'est seulement pour les années 1918 - 1928 que Stanisław Łoza a élaboré une bibliographie polonaise, en lui donnant le même titre qu'a choisi pour son oeuvre A. Suligowski : *Bibliografia prawnicza polska* (Bibliographie juridique polonaise). Dans la période de 1930 à 1937 paraissait tous les trimestres une bibliographie juridique sous la rédaction d'Artur Miller, éditée par F. Hoesick.

Avec la création, en 1956, de l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences, fut organisée à l'Institut la Section de la Bibliographie qui, jusqu'à aujourd'hui, mène systématiquement des travaux bibliographiques. Sa première édition était la bibliographie sélective des ouvrages juridiques polonais dans les années 1944- 1956, intitulée *Bibliographie juridique polonaise*. Elle fut élaborée en langue française, sur commande de l'UNESCO, sous la rédaction du professeur Witold Czachórski, et publiée en 1958.

Cet ouvrage était un « champ d'expériences » pour la Section de la Bibliographie qui apprenait les règles sévères régissant les travaux bibliographiques : la précision de la description, l'esprit systématique et la conséquence dans l'application des principes de la description bibliographique, l'emploi des abréviations des noms de

périodiques et des mots utilisés dans la description, l'ordre successif de la description, la quantité d'informations qui y sont contenues. Il faut savoir choisir afin que l'utilisateur ne se perde pas dans l'excès d'informations formelles, afin qu'elles soient claires et utiles. Et la question de la classification — une mer de problèmes. Des professeurs — éminents spécialistes de différents domaines du droit — ont travaillé à la classification. L'âme et le moteur de ces travaux était le professeur Karol Koranyi qui, s'occupant lui-même de la bibliographie historico-juridique, a élaboré personnellement la classification de la partie : L'histoire de l'Etat et du droit. Vu une grande importance attachée à cette publication de l'Institut, il fut nommé rédacteur en chef de *Polska bibliografia prawnicza* [Bibliographie juridique polonaise] et assumait cette fonction jusqu'à la fin de ses jours (1964).

La classification élaborée par des spécialistes a été adoptée par le Comité des Sciences Juridiques et le Conseil Scientifique de l'Institut encore en 1957. Jusqu'à aujourd'hui, le pilier principal de cette classification a été maintenu dans les volumes successifs de la bibliographie ; on ne changeait, en cas de besoin, que la division détaillée, l'adaptant aux nouveaux phénomènes ou aux nouvelles notions juridiques.

La *Bibliographie juridique polonaise* a englobé la période depuis 1945 ; le XIX^e volume pour l'année 1982 est à l'impression. Les matériaux courants sont rassemblés dans un fichier sous forme de fiches bibliographiques classifiées, et préparés pour édition comme volume successif.

Avec le développement de la littérature juridique ont commencé à paraître des bibliographies spécialisées, élaborées par d'éminents spécialistes d'un domaine précis du droit. Il convient de citer, à titre d'exemple, la *Bibliografia prawa i postępowania cywilnego* [Bibliographie du droit et de la procédure civile] de Zbigniew Trybulski, et la *Bibliografia prawa i postępowania karnego* [Bibliographie du droit et de la procédure pénale] de Zygmunt Najgebauer et Feliks Prusak (le 4^e vol. de cette énorme bibliographie, élaborée par Krystyna et Feliks Prusak, a paru en 1983. L'ensemble englobe la période de 1944 à 1979), ou bien la *Bibliografia rad narodowych, 1944- 1969* [Bibliographie des conseils du peuple, 1944- 1969], élaborée à l'Institut de l'Etat et du Droit. En outre, dans les périodiques juridiques et autres traitant des problèmes juridiques commencent à paraître des rubriques renfermant des relevés bibliographiques des ouvrages correspondant au profil du périodique donné. Des bibliographies se rapportant à des sujets précis paraissent périodiquement, englobant la littérature pour une période déterminée. Un exemple de ces ouvrages et de la diversité des sujets traités peuvent être : *Polska bibliografia prawnicza samorządu terytorialnego 1840 - 1983* [Bibliographie juridique polonaise de l'autogestion locale 1840- 1983], élaborée par Aleksandra Wiktorowska, *Bibliography of Polish Political Science*, élaborée par Zofia Lisińska dans « Polish Round Table » ou bien les *Materiały do polskiej bibliografii historycznoprawnej* [Matériaux pour la bibliographie polonaise de l'histoire du droit], élaborés par Hubert Izdebski dans « Czasopismo Prawno-Historyczne » [Revue de l'Histoire du Droit]. Dans la revue « Państwo i Prawo » [l'Etat et le Droit] est publiée depuis des années *Polska bibliografia prawnicza z wybranych czasopism* [Bibliographie juridique polonaise de périodiques choisis], élaborée par Janina Zakrzewska.

Les bibliographies des travaux de plusieurs éminents professeurs de droit, établies par leurs élèves à l'occasion d'un jubilé ou pour commémorer l'oeuvre de leur maître, sont publiées dans des Mélanges ou dans des périodiques spécialisés.

Ce n'est pas seulement la littérature juridique polonaise qui se développait, mais aussi la coopération scientifique des juristes polonais avec les juristes de nom-

breux pays du monde, qui se manifestait, entre autres, par un échange de périodiques scientifiques. La nécessité s'imposa de faire connaître au lecteur étranger l'acquis de notre pensée juridique.

En 1963, l'Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences a commencé la publication de périodiques en langues étrangères : du « Droit Polonais Contemporain » en langue française et du « Sovremennoe Polskoe Prawo » en langue russe. En 1968 paraît « Polish Yearbook of International Law », édité en langue anglaise, où l'on commence à publier, en tant que rubrique permanente, la bibliographie des ouvrages polonais du domaine du droit international public et privé.

Une bibliographie des publications juridiques des auteurs polonais, est publiée successivement dans le « Droit Polonais Contemporain » par le professeur Jerzy Jodłowski. Cette bibliographie englobe des périodes de trois ans à partir de 1958 jusqu'à aujourd'hui (la bibliographie pour la période 1981 - 1983 v. DP (n° 61/62). Dans le n° 14 du « Droit » de 1970 a paru, également élaborée par le professeur Jodłowski, la *Polish Legal Bibliography* des ouvrages d'auteurs polonais, publiés en langue anglaise dans les années 1955 - 1969 en Pologne et à l'étranger. Dans le n° 20 de 1973, « Sovremennoe Polskoe Prawo » a publié la bibliographie, élaborée par le professeur A. Bachrach, des ouvrages juridiques polonais parus en langue russe, englobant une période de vingt ans (1950 - 1970).

Dans les années soixante, le Centre de Documentation de l'Institut de l'Etat et du Droit a procédé à l'élaboration d'une information bibliographique rapide traduite en langue russe sur la base des matériaux destinés aux volumes successifs de la *Bibliographie juridique polonaise*. Ce travail est continué jusqu'aujourd'hui et les matériaux sous forme de listes bibliographiques trimestrielles ou mensuelles sont envoyés aux Instituts du Droit des pays socialistes sous forme polycopiée.

Dans chaque volume de la *Bibliographie juridique polonaise* de l'Institut de l'Etat et du Droit se trouve la rubrique « 01 » contenant la bibliographie des bibliographies juridiques polonaises. Le lecteur y trouvera une information sur les bibliographies spécialisées publiées dans la période donnée, ainsi qu'une information sur les périodiques dans lesquels se trouvent des rubriques bibliographiques permanentes.

Les bibliographies juridiques ont l'ambition et l'espoir d'être une aide pratique pour les juristes qui écrivent et de laisser une trace durable de la riche littérature juridique polonaise.

Zofia Nałecz